

- 1 L'éternelle alliance
- 2 Éviter/réduire/compenser
- 3 Toitures, couronnements et parties hautes
- 4 Façades : des falaises artificielles
- 5 Combles, sous-sols et cavités
- 6 Trames bleue et grise des abords immédiats

Au château des Milandes (Dordogne), environ soixante rapaces vivent en harmonie entre les pierres et le parc de six hectares.
© Château des Milandes

Les monuments historiques, refuges des animaux

Les monuments et jardins historiques constituent un écosystème unique et offrent un refuge à la biodiversité animale. Au-delà de la gestion des contraintes induites par la présence de ces espèces, leur préservation, au même titre que celle du monument, est un impératif réglementaire et pragmatique — un équilibre écologique préservé participe à la conservation passive du patrimoine sur le long terme. Il convient d'analyser les modalités de cette double préservation, au travers des différents types d'habitats offerts par l'édifice : parties hautes, façades, cavités et abords. Des études de cas viendront étayer ce sujet aussi vaste que passionnant.



Par **Adrien Fonlupt**, architecte du patrimoine, **Guillaume de Salins**, architecte du patrimoine, **Lionel Garnery**, maître de conférences à l'université Paris-Saclay, **Ivan Le Mintier**, paysan chercheur, berger d'abeilles noires et **Marguerite Natter**, rédactrice en chef.



L'éternelle alliance

▲ Au cœur de la vallée de Chevreuse, peu d'interventions humaines sont faites dans le domaine de Dampierre qui abrite des daims et des sangliers.
© Dampierre

Lieu de vie, mais aussi espace de production et d'élevage, les demeures rurales étaient pensées pour être autonomes par les vertus du circuit court. Les animaux domestiques avaient certes des fonctions essentielles tant pour approvisionner les cuisines que pour valoriser le domaine, mais on ne négligeait pas le rôle des espèces sauvages. Nos aïeux pensionnaient aussi bien des cheptels pour entretenir les jardins que des abeilles nourricières et pollinisatrices.

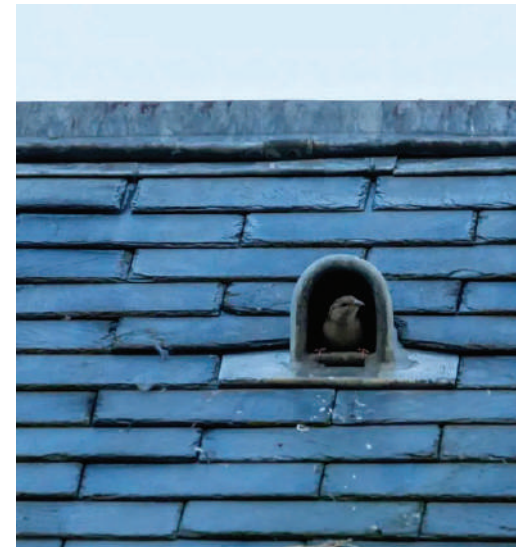
Par **Guillaume de Salins**, architecte du patrimoine

Un riche héritage architectural

Pragmatique et séculaire, la présence d'animaux au sein de ces propriétés a laissé un riche patrimoine architectural à travers les emblématiques pigeonniers, les écuries, les basses-cours, les chenils, les murs ruchers ou de clôture, les volières ou les pédiluves. Au-delà des constructions, ces demeures étaient servies par un écrin végétal façonné par l'homme et favorisant le développement de biotope : les haies, les viviers, les bois et les potagers. Toutes ces entités sont à considérer comme un patrimoine, révélateur de pratiques anciennes et inspirantes, autant que comme des écosystèmes producteurs de ressources.

Des lieux d'habitat maintenus grâce au patrimoine

À présent, si les élevages ont bien souvent déserté les bâtiments de communs, c'est pour mieux laisser place à certaines espèces sauvages. L'évolution des modes de vie a conduit à l'arrachage de nombreuses haies et à l'abandon de multiples



vergers, mais le patrimoine paysager constitue toujours des lieux d'habitat privilégiés pour la biodiversité animale. Ceci est encouragé par des associations ou des politiques locales telles que les Potagers de France ou Breizh bocage, qui visent à valoriser ces biotopes patrimoniaux menacés, mais aussi grâce aux normes de protection des monuments historiques qui favorisent l'intégrité de ces édifices et de leur cadre. Ainsi, ces domaines constituent-ils aujourd'hui de véritables corridors écologiques, en marge de la densification et de l'étalement urbain.

Animaux et monuments : des services mutuels

Les normes de protection inhérentes aux monuments historiques ont donc le mérite, peut-être inattendu, d'associer les intérêts du patrimoine architectural et ceux d'un « patrimoine animal ». En 2023, dans son reportage « La Vie sauvage des animaux — Les Résistants », Pascal Cardeillac mettait en exergue cette synergie en révélant que des édifices étaient devenus les derniers refuges de certains spécimens en France, à l'exemple du château d'Haroué (Meurthe-et-Moselle) qui offre des conditions optimales de repos aux cigognes au cours de leur long périple. Cet attachement de la faune sauvage à nos monuments résonne parfois comme une mauvaise nouvelle : l'installation d'une colonie de chauves-souris dans un comble peut contraindre à faire parfois le deuil de son aménagement. Néanmoins, la biodiversité et les espèces protégées, telles que les chiroptères, peuvent servir les intérêts du patrimoine. Elles peuvent contribuer à endiguer un projet risquant de dénaturer un site lorsque la servitude de protection des abords n'y suffit pas.

DOSSIER

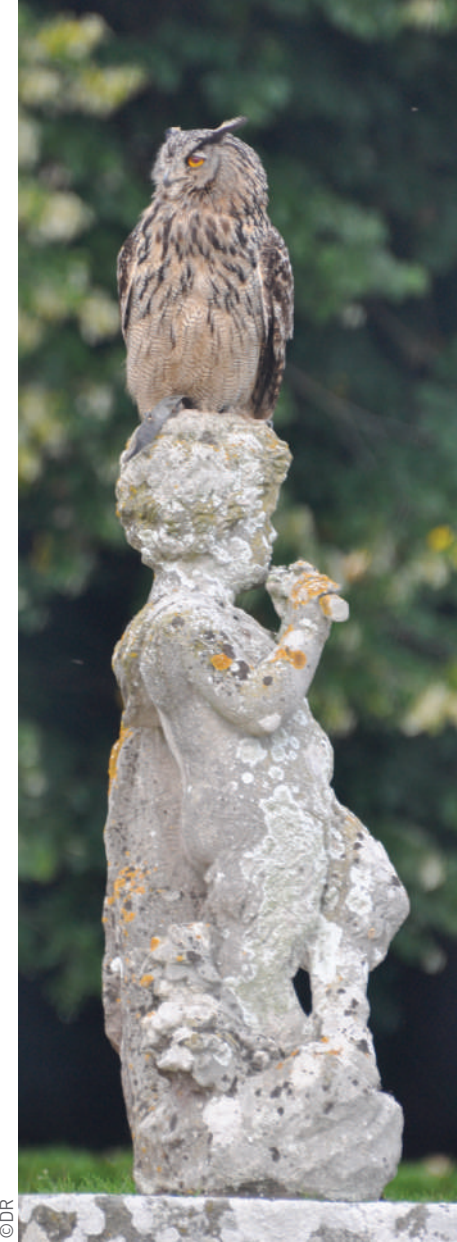


Territoires de faune sauvage : le label qui réconcilie patrimoine naturel privé et activités socio-économiques

Par **Alban de Loisy**, directeur général de la fondation François Sommer

« La biodiversité n'est pas seulement l'affaire des gestionnaires d'aires protégées ni l'apanage des parcs régionaux, nationaux ou des ONG. C'est aussi l'affaire de chaque propriétaire privé. C'est notre conviction, au sein de la fondation François Sommer, très active dans la conservation de la faune sauvage et de ses habitats. En plus des 440 000 hectares qu'elle gère en France et en Afrique, la fondation coordonne, pour la France, le label Territoires de Faune sauvage avec l'office français de la Biodiversité¹ et la fédération nationale des Chasseurs. À ce jour, 60 territoires — pour près de 18 000 ha — ont rejoint ce dispositif, dont l'objet est d'accompagner les propriétaires privés dans la valorisation de leur patrimoine naturel, en alliant restauration de la biodiversité et activités socio-économiques.

Des exemples parmi d'autres : une exploitation agricole dont les infrastructures (haies, arbres isolés, mares...) et les pratiques (jachères fleuries, couverts hivernaux...) procurent habitats et quiétude pour la vie sauvage ; un domaine forestier attentif à la bonne santé des boisements et du gibier, la diversification des peuplements, la protection des mares et des cours d'eau, une chasse adaptée ; une zone



humide où la gestion concertée des pâturages et des niveaux d'eau maintient des milieux ouverts et riches de biodiversité, où sont rétablies les continuités piscicoles... Le label est là pour donner des idées, guider et encourager les propriétaires dans la mise en place de mesures souvent simples, mais efficaces ! »

➡ www.fondationfrancoissommer.org

FONDATION
FRANÇOIS
SOMMER



1. L'Office français de la biodiversité (anciennement office national de la chasse et de la faune sauvage) est également partenaire de la Demeure Historique pour son concours photo « Monuments historiques et biodiversité ».



ÉTUDE DE CAS

Le bon équilibre, au château de Bort

Le château de Bort (Haute-Vienne) compose, avec son vaste domaine, un environnement constitué de nombreux édifices, d'un parc paysager de 80 hectares et d'une forêt de 760 hectares de bois. Les quatre cinquièmes du domaine sont couverts d'une forêt composée de 52 % de feuillus, le tout agrémenté de vingt étangs représentant une surface d'eau de 36 hectares. Cet ensemble constitue un écosystème riche, multiple, préservé. Et totalement artificiel.

Le fruit d'un travail

« Cet écosystème est le résultat du travail de nombreuses générations d'hommes et de femmes. Dès le Moyen Âge, on a rassemblé les terres et levé des digues pour retenir et conduire l'eau, assainir le terrain et favoriser la pisciculture, transformer les zones humides en prairies, les rendre productives », explique Romain de Sèze, gestionnaire. Au XIX^e siècle, Pierre Edmond Teisserenc de Bort étend et transforme le domaine, modernise l'agriculture et l'élevage, met en valeur landes et zones humides en les plantant de pins sylvestres.

Une collaboration avec la LPO

Romain de Sèze ne fait que continuer ce travail de collaboration entre

l'homme et le reste du vivant. En 2022, à son invitation, la ligue de Protection des oiseaux (LPO) est venue mener un inventaire des oiseaux présents sur deux parcelles forestières et lacustres. Le château lui-même abrite une quinzaine de choucas, participant à cet équilibre entre culture et nature en chassant les pigeons... En revanche, leur présence a occasionné un départ d'incendie lié à l'encombrement d'une souche de cheminée par un nid. De mai à août, les martinets viennent nicher dans les machicoulis et occuper les abords du château.

Le sauvage n'existe pas

L'exemple de Bort illustre le fait que le sauvage n'existe pas, du moins dans nos régions, et que nos écosystèmes sont avant tout des anthropo-écosystèmes nécessitant un entretien et un contrôle continu. Sans l'entretien des berges et le curage régulier des étangs, ceux-ci seraient asséchés ou étouffés, et la population des poissons, mammifères, batraciens, oiseaux... y vivant, s'y reproduisant ou s'y nourrissant, disparaîtrait. Cet équilibre est fragile.

La protection des cormorans ?

La population nombreuse de cormorans condamnant la pisciculture

sur le domaine en témoigne depuis trois décennies. La prédation de cette espèce piscivore sur les ressources piscicoles a mené, au XX^e siècle, à des destructions directes de cormorans par l'homme, à des destructions de nids ou à la consommation d'œufs. Une chute des effectifs de cormorans s'en est suivie dans le nord-ouest de l'Europe, si bien que le grand cormoran est protégé depuis 1979. On observe depuis une stabilisation de ses effectifs et une sensible augmentation des populations. En même temps, l'augmentation des effectifs a conduit à faire croître le niveau de prédateurs sur les poissons des étangs et sur les poissons en eaux libres. C'est pourquoi est mise en place une possibilité de déroger à la protection stricte de l'espèce, sous des conditions cumulatives qui s'appliquent lorsqu'il n'existe aucune autre solution satisfaisante, que la protection de la faune sauvage ou de la pisciculture est en jeu, par exemple. Ainsi, laisser faire la nature ne signifie pas ne rien faire. Le sauvage exclusif n'existe pas et toute la biodiversité qu'abritent nos monuments historiques ne se maintient qu'à la faveur d'un fragile équilibre entre l'activité de l'homme et le reste du vivant, l'un allant au bénéfice de l'autre.

DOSSIER



Éviter/Réduire/Compenser

En matière d'aménagement du territoire, tous projets, plans et programmes peuvent entraîner des dégradations environnementales. Dès lors qu'ils sont soumis à des évaluations ou autorisations au titre du code de l'Environnement², ils doivent obéir à une démarche nommée « séquence ERC » : éviter, réduire, compenser. Nous présenterons cette doctrine et tenterons, dans les parties suivantes du dossier, d'observer la manière dont elle peut s'appliquer dans les monuments historiques sans contrevenir à leur bonne conservation.

Par **Adrien Fonlupt**, architecte du patrimoine

L'outil législatif d'une politique nationale

En règle générale, la prise en compte de l'environnement doit être intégrée le plus tôt possible dans une conception, que ce soit dans le choix du projet, de sa localisation, voire dans la réflexion sur son opportunité. Le code de l'Environnement³ précise que tout projet doit « **éviter** les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, en **réduire** la portée ; enfin, en dernier lieu, **compenser** les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ». Il découle de ce texte une séquence hiérarchisée dite ERC (éviter, réduire, compenser) qui nécessite une évaluation préalable des impacts du projet⁴.

▲ Au château de la Grange (Seine-et-Marne), l'objectif de Stéphane Thévenin rend hommage aux plus petits des oiseaux.
© Stéphane Thévenin

2. Autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc. 3. Article L. 110-1. 4. Plus d'informations : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/evaluation/article/eviter-reduire-compenser-erc-en-quoi-consiste-cette-demarche/#Eviter-reduire-et-compenser-les-atteintes-a-l-environnement> ?



▲ L'aménagement de planches sous les nids d'hirondelles sur les fenêtres du château de la Rivière (Eure-et-Loir).
© Marguerite Natter

Le cas des monuments historiques

La conservation du patrimoine offre une solution de premier ordre aux enjeux environnementaux. La réutilisation et l'adaptation mesurées du bâti existant permettent une nette réduction de l'utilisation de matériaux et de ressources. L'entretien régulier, au lieu de lourdes restaurations, favorise la protection de l'habitat d'un grand nombre d'espèces protégées ou, a minima, utiles. Enfin, la dimension écologique d'un monument historique lui confère une indéniable valeur poétique. Qui ne s'est jamais réjoui d'entendre les hirondelles frôler les façades, de retour au printemps ?

Le monument historique peut être conservé à la fois en tant que patrimoine et refuge de biodiversité, l'un ayant besoin de l'autre pour éviter l'écueil d'un patrimoine figé et stérile.

Un exemple : dans l'esprit de la séquence ERC, empêcher l'accès aux combles à certaines espèces, ou reboucher certaines anfractuosités, est-il si nécessaire ? Peut-on limiter ou contrôler l'accès à ces différents habitats potentiels plutôt que les interdire ? Enfin, quelle compensation pour assurer le retour et le maintien des espèces concernées ? Il est préférable de faire appel à l'expertise d'une association locale ou d'un écologue dès le début des études préalables.

Biodiversité : que dit le ministère de la Culture ?

Pour le propriétaire de monument historique, l'architecte du patrimoine ou l'artisan, intégrer la préservation de la biodiversité dans la restauration du patrimoine bâti ancien constitue un impératif moral, voire une obligation réglementaire quant aux espèces protégées.

« Les chantiers de restauration des monuments historiques intègrent, dès la phase de diagnostic et dans le cours des interventions, la sauvegarde des espèces protégées présentes, en lien avec les associations spécialisées. »

➤ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/monuments-sites/monuments-historiques-sites-patrimoniaux/Themes-environnementaux/le-respect-de-la-biodiversite>



© DR



© DR



Toitures, couronnements et parties hautes

Couvertures, couronnements et parties hautes des bâtiments constituent des espaces abrités et ventilés offrant un refuge à des espèces protégées auxquelles il importe de veiller, notamment à l'occasion de travaux.

Par **Adrien Fonlupt**, architecte du patrimoine

Attention aux espèces protégées

En France, de nombreuses espèces occupent les parties hautes des immeubles pour y nicher, s'y reproduire, y couvrir : rapaces diurnes et nocturnes, corvidés, chauve-souris, hirondelles, etc. Il est indispensable de les inventorier avant toute intervention car il est interdit de leur nuire, de détruire ou de déplacer leurs nids. S'il n'est pas nécessaire de toucher

aux nids, il faudra néanmoins être vigilant au dérangement durant des travaux et adapter les dates de chantier. S'il faut déplacer les nids ou les gîtes d'espèces protégées, une demande de dérogation est à faire à la direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). En 2020, l'artiste Christo et sa performance sur l'Arc de Triomphe ont offert un rappel des enjeux liés à la prise en compte de la faune protégée (en l'occurrence, des faucons crécerelles) dans un projet : l'installation, prévue pour quelques jours, a dû être reportée de plusieurs mois pour éviter tout impact sur la reproduction des oiseaux. Le maître d'ouvrage d'un chantier de restauration ou d'entretien d'ampleur mesurera l'impact financier d'un tel décalage de planning, au dernier moment... Il importe donc de bien prendre en compte l'édifice en tant qu'écosystème propre.

▲ La Volerie des Aigles, au château de Kintzheim.
© DR



Dampierre-en-Yvelines : du poids du déficit de l'écosystème au au poids des réglementations

Témoignage de **Pascal Thévard**, directeur général
Propos recueillis par **Marguerite Natter**, rédactrice en chef

En Île-de-France, le déficit de l'écosystème entraîne une vigilance accrue des services de la préfecture en matière de biodiversité lorsque sont menés des travaux de restauration. Cette situation et l'ampleur des travaux projetés à Dampierre ont commandé la mise en place d'un Dossier d'autorisation environnementale unique (DAEU), étude globale donnant lieu à des mesures contraignantes à exécuter avant et pendant les travaux. Coût global de l'opération : 600 000 euros.

« En 2019 sont dressés les premiers inventaires avant travaux sur la faune présente sur le bâtiment. Les résultats engendrent trois actions principales à mener : une sur les hirondelles, une autre sur les chauves-souris et enfin une dernière sur la chouette effraie, sous le contrôle de la LPO et d'écologues. Cette étude débouche alors sur un rapport, examiné par les commissions préfectorales avec l'appui de toutes les associations environnementales concernées. Elles émettent un avis. Une commission d'enquête publique

produit ensuite un rapport sur ce dossier, dont le résultat consiste à donner trois mesures compensatoires pour ces trois espèces :

- **Hirondelles** : Juste avant la pose du grand échafaudage de plusieurs milliers de mètres carrés, installation d'un filet géant englobant tout le château pour éviter le risque d'installation d'hirondelles avant le début des travaux. Si la pose de l'échafaudage n'est pas achevée avant une date définie, report des travaux à la saison suivante. Installation d'un hôtel à hirondelles avec nids artificiels le temps des travaux. Une fois le chantier terminé, retour observé des hirondelles sur les façades et autorisation de démontage de l'hébergement provisoire donnée après observation d'une saison pleine de nidification (fin 2023).
- **Chauves-souris** : Privatisation d'un comble d'un commun dans lequel nous n'avons pas le droit d'entrer. Aujourd'hui encore, ce comble est interdit d'accès sauf aux écologues.
- **Chouettes effraies** : Déplacement des nids pendant les travaux et installation de trois nids dans les communs. Les nichoirs artificiels ne sont pas fréquentés, mais la chouette effraie est toujours bien présente. »

► La prise en compte de l'hirondelle dans le réglage d'un projet

Les hirondelles sont des oiseaux protégés depuis 2009. La population des hirondelles de fenêtre et des hirondelles rustiques a fortement diminué au cours des deux dernières décennies, du fait de la destruction de leurs nids et de la raréfaction des chemins et des cours comportant des flaques boueuses⁵. Afin d'évaluer et de limiter les impacts des futurs travaux, la réglementation impose, comme pour toute espèce protégée, de :

- dresser un état des lieux de la population d'hirondelles : espèces présentes et nombre de nids en place (y compris ceux qui sont inoccupés). Ce recensement doit être fait sur l'emprise du futur chantier de travaux, mais également dans un rayon d'au moins 200 mètres, pour apprécier la répartition de la population locale.
- décrire précisément les travaux envisagés, leurs modalités, le calendrier...
- détailler les mesures particulières envisagées pour le retour des hirondelles sur leur site de nidification, ainsi que les suivis prévus pour s'assurer de leur retour effectif.

Si la perturbation est faible, les travaux pourront être réalisés dans le respect des espèces mais sans démarche particulière. Si les travaux projetés nécessitent la destruction de nids, la réglementation impose une demande de dérogation⁶. Le délai d'instruction doit être inclus dans le calendrier de l'opération puisque la dérogation doit être obtenue avant tous travaux à impact négatif.

Le monument historique comme refuge du faucon

En 1840, la présence historique du faucon dans les hauteurs de Notre-Dame de Paris faisait déjà l'objet de toutes les attentions. Désormais protégé, le faucon crécerelle est emblématique des enjeux d'anticipation de sa préservation à l'occasion d'un chantier. Il ne construit pas de nid, mais affectionne les trous dans les arbres et les falaises, les cavités et les plateformes abritées dans des bâtiments, élevés de préférence. Le faucon pèlerin est plus rare et se reproduit en milieu rupestre. Il se nourrit uniquement d'oiseaux qu'il chasse en vol, notamment les pigeons domestiques, régulant ainsi leur population. De nombreux monuments historiques élevés constituent autant d'excellentes falaises artificielles permettant au faucon de se reproduire, comme le donjon du XI^e siècle du château de Béthune, le temple Saint-Étienne de Mulhouse ou le château de Belfort.



Les travaux de réfection de couverture

Afin de limiter l'impact des travaux sur des espèces protégées préalablement identifiées, il est conseillé de planifier le chantier en fonction des périodes de reproduction. La période de repos interuptial du faucon pèlerin, par exemple, dure d'août à décembre, période à laquelle doivent être privilégiés les travaux.

Enfin, il convient de réduire le bouchement systématique des cavités : cette opération évitable est souvent réalisée pour empêcher les coulures dues aux fientes, que l'on attribue trop souvent aux seuls pigeons. De même, les dispositifs anti-pigeons sont à éviter, car susceptibles de blesser de nombreuses autres espèces, au profit de câbles tendus. Si la réduction de l'effet des travaux sur l'habitat est impossible ou très limitée, il est

▲ Faucon crécerelle et faucon pèlerin
© Christian Aussaguel

5. https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_hirondelle-2.pdf. 6. Article L.411-2 du code de l'environnement.



© DR

ÉTUDE DE CAS

La volerie des aigles dans les ruines de Kintzheim

Installée il y a 56 ans dans les ruines du château de Kintzheim (Bas-Rhin), la volerie des aigles est la plus ancienne de France. Elle sensibilise plus de 150 000 spectateurs chaque année au monde des rapaces et développe son propre centre de reproduction. 1 500 oiseaux de 33 espèces y sont nés depuis les années 1980.

« La volerie des aigles est centrée sur l'attention du public à la biodiversité, explique Elisabeth Humann, propriétaire du lieu. Au cœur du monument historique, la visite associe l'aspect culturel au naturel : la fauconnerie était un marqueur emblématique de la vie médiévale. La pédagogie développée lors des spectacles offre aux visiteurs une nouvelle image des rapaces, plus proche de la réalité. Les oiseaux n'ont pas été dressés, mais habitués progressivement au contact humain : une fois que l'aigle pêcheur voit le poisson dans l'eau, il l'attrape, tout naturellement, même en présence des hommes. C'est l'installation de cette volerie qui a permis de sauver le château de Kintzheim. »

➤ <https://www.voleriedesaigles.com/fr>



possible de « compenser » leurs effets en installant un nichoir provisoire avant la période de reproduction⁷.

Chouettes effraies et autres rapaces

Les parties hautes des monuments historiques constituent un refuge et un habitat pour de nombreuses autres espèces protégées comme la chouette effraie, remarquable par sa silhouette, son vol discret et nocturne. Typique des bâtiments agricoles, l'effraie des clochers se nourrit essentiellement de rongeurs contre lesquels elle est vingt fois plus efficace qu'un chat. Ne serait-ce qu'à ce titre, le maintien de l'ouverture des combles dans lesquels elles nichent est à assurer. Comme pour d'autres espèces, l'accumulation des fientes sous son refuge peut être gérée par l'ajout d'une plaque ou d'une bâche qu'il convient de vider régulièrement, dispositif suffisant pour éviter toute accumulation de sels et apparition de tâches durables liées à leur percolation dans les maçonneries. Au château de Feugerolles (Loire), Henry de Boysson voit aussi tous les jours « un nid de buses installé dans une canonnière, dans les parties hautes de la tour du beffroi ». Quant au choucas des tours, le plus petit des corvidés européens, il est lui aussi protégé. Les colonies de certains sites peuvent poser des problèmes, créant une nuisance sonore relativement importante. Il existe des solutions pour les éloigner des cheminées, comme la couverture des souches par un grillage de mailles de 2 x 2 centimètres, ou l'incitation à s'installer dans des nichoirs positionnés dans les espaces verts à proximité. Comme pour les hirondelles et de nombreuses autres espèces protégées, le bouchage des anfractuosités où nidifie le choucas des tours nécessite une autorisation de la DREAL.

► La buse du château de Feugerolles est installée dans une canonnière.
© DR

7. https://occitanie.lpo.fr/wp-content/uploads/2020/04/cahier_technique_faucon_pelerin.pdf. 8. <https://www.terrestresetdesailes.fr/wp-content/uploads/2018/07/Le-patrimoine-bâti.pdf>



© DR



© DR

ÉTUDE DE CAS

Les cigognes du château d'Osthoffen

Si une grande partie du territoire français est parcourue par les voies de migration des cigognes (protégées depuis 1981), certaines régions, comme l'Alsace, constituent des zones de nidification privilégiées. Découverte du château d'Osthoffen (Bas-Rhin), inscrit au titre des monuments historiques. « Une gravure de la fin du XIX^e siècle atteste de l'ancienneté de la présence des cigognes au château, raconte Marc Grouvel, propriétaire-gestionnaire, et dès les années 1950, une cheminée était équipée pour recevoir un nid et permettre leur retour ». Mais vers 1960, un incendie toucha les communs du château et fit fuir les cigognes. Il fallut attendre soixante ans pour qu'elles reviennent spontanément, en 2021.

Le poids de la valeur émotionnelle

Chaque année, le couple nicheur s'occupe d'une portée de 3 à 4 cigogneaux dont la croissance rapide rend le nid étroit et impose d'investir les autres cheminées. L'importante valeur symbolique de l'espèce en Alsace se complète d'une valeur émotionnelle forte. Selon Marc Grouvel, le risque principal concerne la reconstruction annuelle du nid sur le précédent. Ce mode constructif peut entraîner l'accumulation d'un mètre cube de bois, soit des centaines de kilos

pouvant, à terme, mettre en péril la stabilité de la cheminée. Dans le cas d'Osthoffen, une partie du nid tombe chaque année et l'entretien que nécessite ce désagrément est minime au regard de l'intérêt que revêt le retour des cigognes pour le château, les habitants et les visiteurs.

Une discussion avec la LPO

Pour anticiper une prolifération des volatiles susceptible de mettre en péril la conservation du château, le propriétaire a engagé une discussion avec la ligue de la Protection des oiseaux (LPO) en vue de l'installation d'autres plateformes sur des arbres voisins. Le retour des cigognes ne fait que compléter un écosystème dense : les différentes parties hautes du château accueillent le choucas des tours et le faucon crécerelle. Chaque matin, le héron vient chasser dans les douves. L'obtention d'un label est envisagée pour une meilleure réflexion de gestion à l'échelle du domaine, malgré la perspective d'enrichir de quelques contraintes la gestion durable déjà en œuvre. Il s'agira de trouver le meilleur compromis pour assurer la conservation du monument historique et de son écosystème.

➤ <https://www.chateau-dosthoffen.com>



© DR



ENTRETIEN

Allain Bougrain Dubourg,

président de la ligue pour la Protection
des oiseaux (LPO)

Propos recueillis par **Adrien Fonlupt**

Adrien Fonlupt : Dans le cadre d'un partenariat entre le centre des monuments nationaux (CMN) et la LPO, vous avez préfacé le guide technique écologique « Accueillir la biodiversité dans les bâtiments historiques ». Quel est, selon vous, le rôle attendu des monuments historiques comme refuges de la biodiversité animale ?

Allain Bougrain Dubourg : On constate, notamment lors des Journées du Patrimoine, que l'attention est davantage portée vers le bâti que vers le paysage naturel. Or les deux se conjuguent. À l'origine, La Conférence Générale de l'Unesco adoptait en 1972 le principe de « Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel ». On a fini par oublier le naturel qui se marie pourtant fort bien avec le culturel. Les monuments historiques peuvent devenir d'admirables refuges pour la biodiversité qui manque singulièrement de territoires lui permettant l'épanouissement.

A.F. : Leurs propriétaires, dépositaires du patrimoine environnemental, s'attachent à maintenir le meilleur équilibre écologique possible, notamment en matière de gestion cynégétique et de la faune sauvage. Certains sont labellisés Refuge LPO ou s'y intéressent mais les conditions d'obtention du label ne semblent pas compatibles avec la gestion cynégétique : pouvez-vous nous apporter des précisions sur ce point ?

A.B.D. : Les « refuges LPO » que nous développons sont aujourd'hui plus de 60 000, ce qui représente plus de 70 000 hectares. Il s'agit d'indispensables havres de paix. L'activité cynégétique y est donc exclue (ce qui ne nous interdit pas de collaborer, par ailleurs, avec les chasseurs). Cet impératif n'a pas empêché des sites aussi admirables que Villandry, Chambord, Bussy, Angers et bien d'autres monuments historiques à s'engager aux côtés de la LPO.

A.F. : La Demeure Historique œuvre pour une transition énergétique respectueuse du patrimoine et des paysages, notamment avec l'Ademe et le ministère de l'Écologie. Il arrive qu'elle soit co-requérante en cas de recours contentieux contre des projets éoliens impactant les monuments historiques et leurs perspectives paysagères. Quels sont les constats de la LPO sur les effets des implantations renouvelées d'éoliennes ?

A.B.D. : Nous sommes clairement favorables aux énergies renouvelables. Mais pour autant, nous restons déterminés à ce qu'elles n'affectent pas la biodiversité. C'est pourquoi nous engageons périodiquement des recours pour atteintes aux espèces sensibles. En résumé, pour nous, il n'est pas question que les éoliennes s'implantent dans des zones de protection spéciales (ZPS) ou sur des sites « Natura 2000 ». Si la LPO n'a pas vocation à défendre prioritairement la notion de « paysage », elle n'y reste pas insensible. Victor Hugo ne disait-il pas : « Le beau est plus utile que l'utile » ?

Les façades:
des falaises
artificielles

Les parements extérieurs et les surfaces verticales des monuments historiques sont ponctués de trous de boulins, d'anfractuosités, de fissures, de lézardes, de reliefs et de ressauts offrant une quantité d'habitats à une vaste diversité d'espèces : insectes, reptiles, oiseaux, chauves-souris...

Par **Adrien Fonlupt**,
architecte du patrimoine

Le martinet noir

Parmi les espèces remarquables occupant nos vieilles façades, le martinet noir a délaissé son habitat d'origine — les falaises, pour coloniser nos villes et constituer l'une des espèces remarquables de cet écosystème. Il s'agit d'un oiseau migrateur dont l'espèce est protégée, réapparaissant en avril

dans nos régions et nidifiant dans les anfractuosités du bâti ancien, comme à l'abbaye de Pébrac (Haute-Loire). Du fait des campagnes de ravalement des centres anciens ou de la rénovation énergétique du bâti favorisant des isolations thermiques par l'extérieur inadaptées et supprimant de surcroît toutes ces anfractuosités, les monuments historiques accueillant des petites colonies de martinets noirs jouent un rôle très important dans la conservation de cette espèce⁹.

La huppe fasciée

La morphologie, le vol papillonnant, le plumage et le chant de cet oiseau rare excluent en Europe toute confusion avec d'autres espèces. La huppe fasciée voit sa population s'améliorer en Europe, mais se dégrader en France. « Elle dépend de milieux ouverts à la végétation rase avec à proximité une cavité dans un arbre ou dans le bâti pour nicher ».¹⁰

▲ Les rapaces volent autour de l'abbaye de Pébrac (Haute-Loire).
© DR

9. <https://occitanie.lpo.fr/wp-content/uploads/2022/09/GUIDE-CMN-LPO-2022-monuments-historiques.pdf>. 10. <https://www.lpo.fr/lpo-locales/lpo-ile-de-france/protection-de-la-nature/les-actions-en-region/enquete-huppe>.

► Le château d'If et son phyllodactyle.
© DR

Ainsi, le vieux bâti, tel que les châteaux, avec le paysage ouvert qui les entoure, constitue un milieu privilégié pour compenser la destruction de l'habitat naturel de cet oiseau et assurer son maintien et son retour, en dépit « de l'arrachement des haies, de l'uniformisation des cultures, de l'éradication systématique des arbres morts et des bandes d'herbes autour des champs, de l'usage immodéré des pesticides décimant les populations d'insectes, entraînant une raréfaction de la huppe. »¹¹

Les reptiles

Les reptiles constituent un volume important de la faune occupant nos vieilles murailles, murs de pierres sèches et autres soubassements aux joints creux. Le lézard des murailles est une espèce protégée par la loi sur la protection de la nature du 10 juillet 1976 et par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés en France hexagonale. À l'instar de la plupart des reptiles, le lézard des murailles reste cependant menacé en raison de la destruction de son habitat. Son régime alimentaire permet de limiter la prolifération de certains insectes, et il offre à son tour une proie de choix pour de nombreux rapaces. Le célèbre château d'If, construit au XVI^e siècle au large de Marseille, dans le parc national des Calanques et en zone Natura 2000, abrite un petit lézard nocturne très rare, le phyllodactyle d'Europe. Sa présence a justifié une organisation spécifique du chantier, avec notamment l'aménagement d'anfractuosités millimétrées au moment de la reprise des maçonneries.

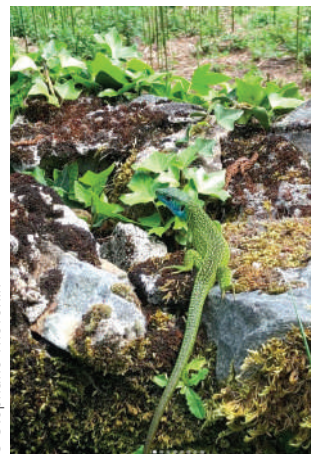


Les invertébrés

Les vieilles pierres des monuments constituent un habitat de choix pour de nombreux invertébrés. Les abeilles sauvages (cf. encadré page 52), papillons, araignées, gendarmes et punaises des bois se rencontrent sur les parements chauffés par le soleil. La diversité des espèces rencontrées assure le contrôle mutuel de leur population, favorise la pollinisation des fleurs et offre une source de nourriture importante à de nombreux oiseaux, chauves-souris, ainsi qu'à certains reptiles. Pour l'ensemble de ces espèces, il est bénéfique d'éviter les travaux lors des périodes de reproduction ou de nidification et, pendant ces travaux, d'éviter de combler les cavités naturelles. Si ce bouchement est inévitable, il convient de compenser en prévoyant l'insertion de nichoirs dans les maçonneries.

Des avantages du lierre

Les parements verticaux constituent enfin un support de choix pour de nombreuses espèces végétales intéressantes à conserver, comme le lierre. Pierre Deom, enseignant et naturaliste français¹², rapporte qu'au moins deux cents espèces d'insectes se nourrissent du nectar des fleurs du lierre. En automne, il peut constituer jusqu'à 90 % des ressources alimentaires des abeilles. Il peut même avoir, dans certains cas et contre toute attente, un rôle protecteur des murs ! À condition que ces derniers soient en très bon état et qu'il n'atteigne pas la toiture, ce lierre renforcera la régulation thermique du bâtiment. Trouver un compromis entre conservation du patrimoine et préservation de la biodiversité, telle est toujours la difficulté. L'une ne va pas sans l'autre, ce qui justifie les moyens de surveillance et d'entretien à mettre en œuvre.



© Stéphane Thévenin

© DR

11. <https://www.conservation-nature.fr/animaux/oiseau/huppe-fasciee>. 12. « Les trois vies du Lierre », *La Hulotte* n°106.



Les combles, sous-sols et autres cavités

Les combles, sous-sols et autres cavités, frais, ventilés et peu visités, offrent un gîte propice à la vie de nombreux animaux, rongeurs, fouines ou chiroptères, éclaireurs de la prise de conscience du monument historique en tant qu'écosystème et à considérer dans les études préalables et les chantiers.

Par **Adrien Fonlupt**, architecte du patrimoine

Les chauves-souris, animaux remarquables du patrimoine naturel

Il existe trente-cinq espèces de chauves-souris en France et toutes sont protégées. Trois espèces communes sont dans un état critique flagrant : la

sérotine commune qui a perdu 30 % de ses effectifs, la pipistrelle de Nathusius (- 46 %) et la noctule commune (- 88 %)¹³. Toitures, combles, caves et volets offrent des lieux pour les chauves-souris, été comme hiver. Certaines espèces se reproduisent dans les greniers et les combles, d'autres hibernent dans les caves.

Dans les monuments historiques, les principales menaces proviennent du dérangement des cavités souterraines où hibernent les chauves-souris, de la disparition des combles, du manque d'accès (fermeture et colmatage des trous par les enduits) et d'anfractuosités du bâti. La plupart de ces menaces peuvent pourtant être évitées, réduites et compensées. La société française pour l'Étude et la protection des mammifères (SFEPM) précise

▲ Deux espèces uniques vivent au fond du Gouffre de Padirac, monument historique privé : le niphargus (petite crevette ci-contre) et la bytynelle de Padirac (escargot endémique).

© DR





© DR

© DR

ÉTUDE DE CAS

Le label national Refuge pour les chauves-souris pour Montautre

Le château de Montautre (Haute-Vienne) est constitué de nombreux bâtiments, dont certains inhabités, la première habitation voisine se situant à plus d'un kilomètre. Un échange entre son propriétaire, Serge Lacaze, et le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) est à l'origine de l'identification de quatre espèces de chiroptères : rhinolophes, murin de Nattener, oreillard roux et sérotine.

Au regard de l'importance des colonies et de la diversité des habitats, l'idée d'un label fait rapidement son chemin. La société française pour l'Étude et la protection des mammifères (SFEPM) a développé à l'échelle nationale l'opération « Refuge pour les chauves-souris », une campagne de conservation des gîtes de chauves-souris dans le bâti et les jardins, donnant lieu à un label. Ce label consiste en un engagement moral entre la structure régionale spécialisée dans la protection des chauves-souris et le propriétaire, public ou privé. Le guide technique précise les bonnes pratiques à adopter, qui peuvent se résumer à « anticipez, laissez faire » :

- Réaliser les travaux en dehors des périodes où les chauves-souris sont présentes,
- Utiliser des produits non toxiques pour le traitement des charpentes,
- Créer ou conserver quelques disjointements dans les murs ou sous les ponts,
- Préserver l'accès aux combles et aux caves.

Cet exemple illustre collatéralement l'intérêt de prendre en compte le vivant pour assurer la préservation du patrimoine. Depuis 2016, un projet d'installation de six éoliennes de 200 mètres de hauteur menaçait les habitants des communes voisines, le paysage du château et de 73 autres monuments historiques recensés dans la zone d'étude d'impact, dont 19 situés dans un rayon de 7 kilomètres, dans lequel les risques de co-visibilité sont forts.

Un couloir de migration des grues cendrées couvrant le département de la Haute-Vienne a constitué un argument déterminante de l'arrêté préfectoral portant refus du projet le 20 avril 2023¹⁴.

➡ <https://www.chateau-de-montautre.fr>



À lire

Le Guide écologique à destination des gestionnaires de sites historiques classés

➡ <https://www.lpo.fr/livret-refuges-patrimoines-naturels-et-culturels>

que les chauves-souris ne sont pas des rongeurs ; elles ne viendront donc ronger ni les câbles ni l'isolation des bâtiments. Ce ne sont pas des animaux destructeurs, elles n'apportent aucun matériau au gîte, ne construisent pas de nids. L'unique contrainte concerne le guano s'accumulant sous les colonies. Pour éviter les salissures, une bâche peut être disposée sur le sol ou le plancher des combles. Le guano ainsi récupéré une fois par an constitue un excellent engrais naturel. Les chauves-souris peuvent toutefois être porteuses de deux formes du virus (Lyssavirus) différentes de la rage des chiens et des renards. La transmission se fait par la salive lors d'une morsure.

Autres petits mammifères embarqués

Les combles du bâti ancien accueillent parfois la fouine. Bien que non protégée et classée comme pouvant occasionner des dégâts, la fouine fait partie de notre faune et participe à l'équilibre et à la diversité de notre environnement, en se nourrissant de petits rongeurs, mulots, souris, rats, écureuils roux et petits oiseaux. Le lérot occupe parfois également les combles et construit souvent son nid dans les isolants. Pour l'un comme pour l'autre, le mieux est de ne pas boucher les accès aux combles et de laisser faire. Le *Guide écologique à destination des gestionnaires de sites historiques classés*, édité par la LPO et disponible en ligne, précise qu'en cas de dégâts occasionnés par la fouine sur les gaines caoutchoutées ou les conduits d'aération, il est possible de l'éloigner — sans la piéger ni l'empoisonner — à l'aide de carbolineum, un répulsif à badigeonner sur une cordelette.



6 La trame bleue et grise des abords immédiats¹⁵

L'entretien raisonné des abords des monuments historiques participe du maintien et de l'équilibre de la biodiversité en fournissant proies et prédateurs aux espèces précitées. Tout monument prend place au sein d'un paysage — dont il est tour à tour la cause et le résultat — et s'inscrit dans une trame écologique : douves et fossés abritant batraciens et mammifères aquatiques, trame lithique des fortifications et du linéaire de murs en pierres formant de véritables corridors écologiques.

Par **Adrien Fonlupt**, architecte du patrimoine

Les murs : des haies minérales ?

La trame lithique se compose de l'ensemble des clôtures, murets et pierriers formant un réseau dense de linéaires de pierre, structurant le paysage. De nombreux monuments historiques conservent

de tels ensembles formant clôtures, soutènements ou simples résultats de l'épierrement d'un terrain. « *Au même titre que les haies dans les espaces bocagers, les murets de pierre sont des trésors de biodiversité, lit-on dans le guide national des monts d'Ardèche. Dans cet écosystème de murailles et de prairies vivent de nombreuses espèces animales et végétales qui participent à la richesse de cet environnement. La disparition de cet habitat de pierre pourrait appauvrir la biodiversité, rompre la continuité écologique générée par ce continuum de pierres.* »¹⁶ Les pierres, réchauffées par le soleil, emmagasinent la chaleur et grâce à leur inertie, se refroidissent plus lentement que l'air. La nature des pierres, l'orientation, le type de maçonnerie et son état, le milieu environnant, sont l'écrin d'un biotope à la diversité presque infinie.

Quelle biodiversité ?

Avec le temps, des végétaux évoluent au gré de l'agrandissement des trous et des cavités non

▲ Les abords du prieuré de Longefont (Indre) au pied duquel coule la Creuse.

© Prieuré Notre-Dame de Longefont

15. Allusion à la «trame verte et bleue», terme écologique répandu pour désigner les continuités terrestres et aquatiques.

16. <https://www.parc-monts-ardeche.fr/wp-content/uploads/memento-murets-montagne.pdf>.

14. https://www.haute-vienne.gouv.fr/content/telechargement/41117/357479/file/AP_refus_EOLISE_Folles_20042023.pdf

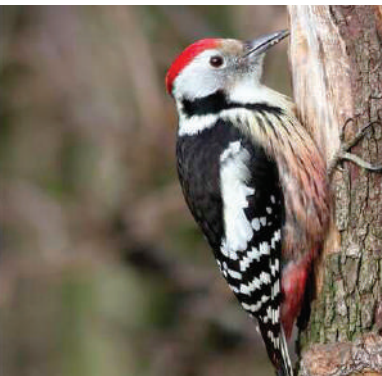


liées ou très érodées : algues, lichens, mousses, fougères, plantes grasses, plantes à fleurs, lianes (garance, salsepareille, lierre) et arbustes. La faune présente est tout aussi diversifiée : acariens et larves d'insectes proliférant dans le film d'eau temporaire recouvrant mousses et lichens, insectes recherchant refuge, nourriture et chaleur contre les pierres réchauffées au soleil, mollusques tels que les escargots mangeant les lichens et usant la surface à la recherche de sels minéraux pour édifier leur coquille. De nombreux petits animaux s'installent dans les trous leur convenant : mulot, campagnol, grenouille verte, lézard gris ou ocellé, vipère, mais aussi bergeronnette, pie-grièche, mésanges bleues, etc.

▲ Un grand rhinolophe à Bétange.
© François Schwaab

► Installation de nichoirs à mésanges par la LPO à Bétange.
© DR

▼ Le pic mar, présent à Bétange.
© Robert Hendrick



Au-delà du monument

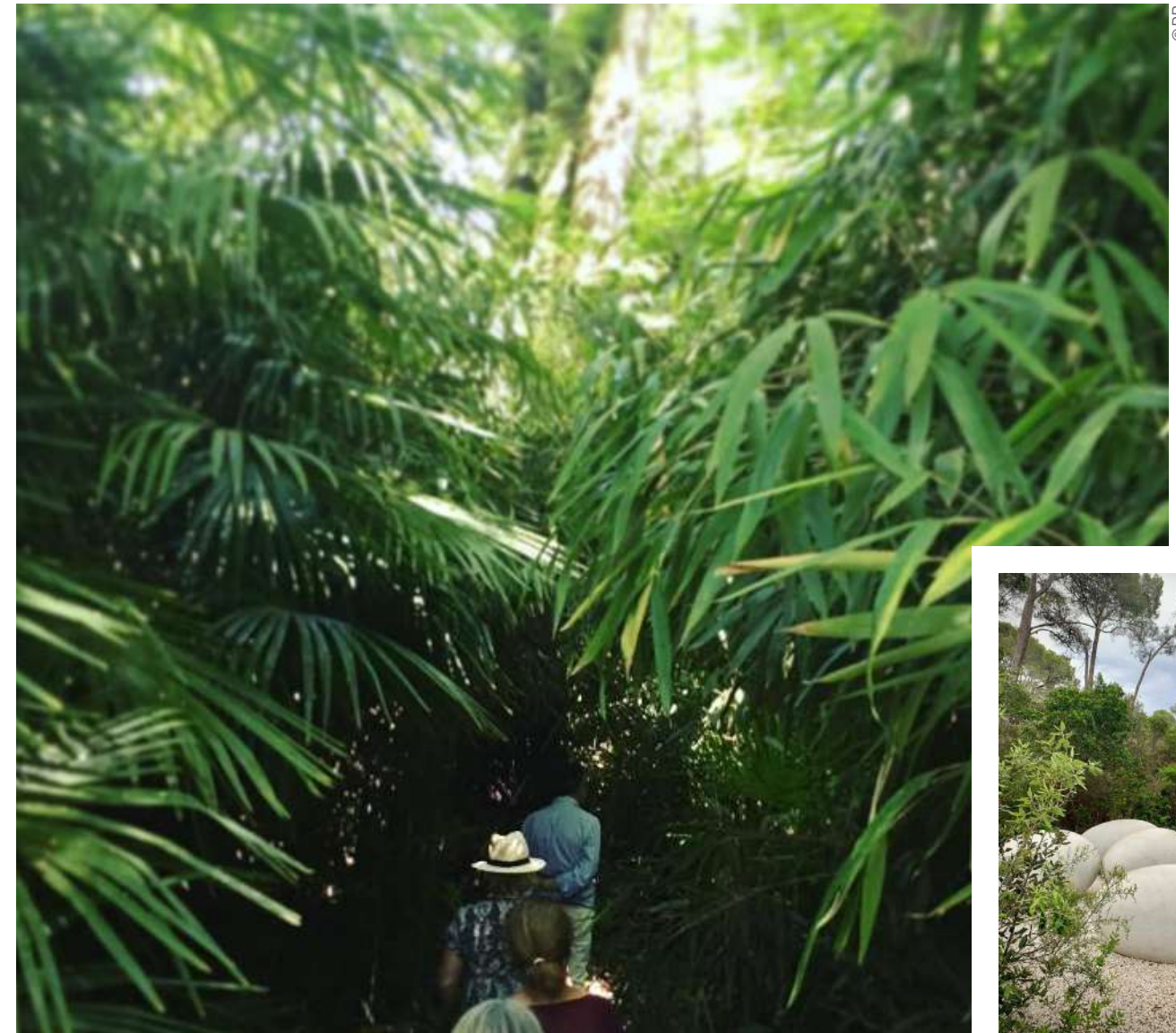
La présence d'animaux sauvages dans les monuments historiques, est d'abord la conséquence du recul dramatique des espaces naturels et de la biodiversité. Les accueillir est souhaitable, même si la préservation de leur habitat et de leur biotope eut été préférable. Les acteurs du patrimoine rassemblés autour des propriétaires-gestionnaires font leur la valeur écologique intemporelle des monuments historiques. L'anticipation et la prise en compte de l'édifice en tant que partie d'un domaine plus vaste doivent de même permettre d'éviter les effets néfastes d'une intervention pouvant entraîner la prolifération d'une espèce. Si les leviers pour réguler une population sont difficiles à mettre en œuvre ou impossibles légalement, il s'agira de proposer de nouveaux sites à proximité du monument historique pour soulager ce dernier.

PAROLES DE PROPRIÉTAIRE

Bétange : patrimoine et biodiversité en danger (Moselle)

Par **Fanny Aymer**

« À Bétange, patrimoine et biodiversité sont intimement liés. Le parc à l'anglaise de 65 hectares, qui sert d'écrin au château, est un poumon vert et un havre de paix au cœur de la vallée sidérurgique, dans une zone très anthropisée. C'est d'abord la commission de Protection des Chiroptères (CPEPESC) qui nous a contactés pour les chauves-souris. L'association a recensé dans le parc et dans l'allée des Marronniers 13 espèces toutes protégées, dont le grand murin et le murin de Bechstein. Le parc et l'allée des Marronniers sont labellisés "Refuge pour les chauves-souris". Nous travaillons aussi avec la LPO de Moselle, qui a inventorié 70 espèces d'oiseaux dont le pic mar et le milan noir qui font l'objet d'une protection particulière. Elle a labellisé l'allée "Refuge LPO" et a signé une obligation réelle environnementale (ORE) avec nous pour 99 ans. Malgré cela, le site de Bétange est toujours menacé par le projet d'autoroute A31 bis dont le nouveau tronçon passera en covisibilité avec le parc dans les abords protégés du monument historique. La pollution atmosphérique, sonore et lumineuse générée aura des conséquences irréversibles sur ce réservoir de biodiversité. »



© DR

▼ Pierre-Alain Challier devant l'œuvre de Nils Udo, artiste pionnier du Land Art (des œufs sculptés en marbre de Carrare).
© DR



PAROLES DE PROPRIÉTAIRE

Les rapaces de la forêt « sauvage » de Lascours

« C'est l'histoire d'une Belle au Bois dormant, entre Provence et Cévennes. Un territoire oublié après la mort du Prince de Croÿ qui connut encore un parc — planté au XVIII^e siècle sur un modèle anglais — en bordure du Gardon. Vers 1850, Lascours abrite le fruit d'échanges botaniques avec le fondateur de la bambouseraie voisine d'Anduze. Faute d'entretien, la végétation reprend le dessus. La main de l'homme disparaît totalement du parc après 1950. Nous fêtons cette année les dix ans de reprise de Lascours et notre rencontre fortuite avec le botaniste Yves Maccagno sous notre plus grand

platane (houppier record de 60 mètres de diamètre) réalisant un inventaire des arbres remarquables du Gard. Nous avons depuis retrouvé les prairies à l'anglaise et remis les arbres en valeur. Nous avons été choisis par le centre ornithologique gardois pour le recensement des rapaces, du 8 au 25 juin 2024, incluant tous les autres oiseaux vus ou entendus dans cet écosystème unique. Ce qui m'a toujours fait rêver, c'est l'esprit "forêt vierge" de Lascours. Mon père y soignait déjà une buse ou une couleuvre. Mais ce romantisme est confronté aux nécessités de remise

en valeur et à une gestion raisonnée du parc. Nous sommes encore à la phase de sauvetage du monument, pour l'instant habité par les hiboux et les chauves-souris. Des abeilles avaient créé leurs ruches entre fenêtres et volets. Un apiculteur est venu retirer les alvéoles et les a réinstallées dans des ruches en bois. Nous allons installer dans le parc des ruches naturelles (trunks...) parmi les orchidées sauvages et les découvertes incessantes au cœur de cette biodiversité passionnante. »

► www.fondationfrancoissommer.org



Un « rayon de protection » pour l'abeille noire ?

Par **Lionel Garnery**, maître de conférences à l'université Paris-Saclay, généticien des populations, spécialiste des abeilles et de l'apiculture et **Ivan Le Mintier**, paysan chercheur, berger d'abeilles noires et propriétaire-gestionnaire du domaine de la Motte-Basse

« **Abeille domestique** » et **abeille noire locale**
L'abeille domestique (*Apis mellifera linnaeus*) est l'une des mille espèces d'abeilles qui peuplent la France. Cet hyménoptère participe, au même titre que quelques diptères et coléoptères, à la pollinisation entomophile des plantes cultivées et sauvages. Rare espèce sociale parmi tous ces insectes pollinisateurs, elle est également l'une des rares espèces d'insectes utilisées en production (miel, gelée royale, pollen, cire, propolis...). Peu de personnes ignorent les problèmes généraux de perte de la diversité biologique, et plus particulièrement ceux liés à la mortalité des abeilles. Ces pertes de colonies, de l'ordre de 5 % jusque dans les années 1980, sont aujourd'hui comprises entre 25 et 30 %. Les causes évoquées pour expliquer cette augmentation sont les pratiques agricoles conduisant à un appauvrissement des ressources végétales et l'utilisation inadaptée de certains

pesticides. Notre abeille noire locale (*Apis mellifera mellifera*) est l'une des vingt-neuf sous-espèces d'abeilles qui peuplent l'Europe, l'Afrique et le Proche-Orient. Autrefois très présentes en Europe de l'Ouest, les populations d'abeilles noires sont en forte régression, ce qui fait craindre à moyen terme la disparition définitive de cette souche des territoires européens — dont la France. Pourtant, la rusticité et l'adaptation de l'abeille noire locale en font une candidate sérieuse pour le maintien d'une activité apicole durable, respectueuse de l'environnement et des qualités intrinsèques des miels.

Principes et mise en œuvre d'un conservatoire

Dans les années 1980, des initiatives locales apparaissent pour maintenir les populations locales d'abeilles et aujourd'hui une petite dizaine de conservatoires regroupés au sein

de la fédération européenne des Conservatoires de l'abeille noire (FEdCAN)¹⁷ propose de sauvegarder l'espèce et de préserver son patrimoine génétique. Une méthodologie a été mise en place (cahier des charges) définissant la structure géographique d'un conservatoire ainsi que les pratiques apicoles qui y sont associées (cahier des bonnes pratiques apicoles¹⁸).

Les monuments historiques : un environnement favorable

L'environnement proche des monuments historiques représente une zone de protection naturelle pour le vivant et une oasis de biodiversité pour les pollinisateurs, l'abeille en particulier. Dans un contexte de raréfaction des ressources, ils y trouveront un ensemble important d'ingrédients variés et de qualité pour se nourrir et prospérer : pollen, nectar, eau non polluée... L'abeille noire, comme la poule Faverolles normande ou le baudet du Poitou, est une race patrimoniale à protéger. En s'inspirant des grappes développées par nos abeilles pour coopérer, propriétaires-gestionnaires et acteurs

locaux (privés et publics) auraient un intérêt commun à se regrouper pour garantir une zone de protection, d'un rayon initial de 3 kilomètres, à étendre sur 7 kilomètres progressivement. Il est alors sans doute opportun de créer un lien entre un territoire, une sous-espèce animale ancienne et des pratiques plus respectueuses et durables pour faire progresser cette notion de patrimoine du vivant à créer autour de nos bâtiments. Cela peut se traduire sous différentes formes : conservatoire « privé », zone de protection selon un cahier des charges à définir, labellisation... Les questions posées par la sauvegarde de l'abeille sont par nature plus fédératrices que celles relatives à nos chers bâtiments anciens. En prenant l'initiative, nous saisissons cette formidable opportunité de partager avec d'autres la défense d'un bien commun. ■

◀ Essaim en liberté au printemps, au domaine de la Motte Basse (Côtes d'Armor). © DR

▲ Une abeille noire collectant l'eau de rosée du matin sur une graine de pissenlit. © Francis Fabre

► La ruche solaire ou Sun Hive, conçue par le sculpteur allemand Günther Mancke, est fabriquée à partir de matériaux naturels (bois naturel, paille ...) et respecte idéalement la forme de la grappe formée par les abeilles. Domaine de la Motte-Basse. © DR

Retrouvez un article complet sur le sujet

Pour en savoir plus, scannez ce code QR



17. <https://www.fedcan.org>. 18. Ce cahier des bonnes pratiques fait référence à une apiculture traditionnelle et naturelle.

Vous êtes intéressé par un projet de sauvegarde de l'abeille noire ?
➡ contact@ar-mell.com

